

Annexe III de l'arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs auxdites vérifications

Date de mise à jour : 18 Juillet 2023

Notre analyse

L'annexe III liste les éléments d'information nécessaires à la réalisation des vérifications des installations électriques et qui doivent être mis à disposition par l'employeur à la personne chargée d'assurer ces vérifications.

Annexe III de l'arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs auxdites vérifications

ÉLÉMENTS D'INFORMATION NÉCESSAIRES
A LA RÉALISATION DES VÉRIFICATIONS

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dois-je réaliser une vérification périodique renforcée tous les 4 ans sur mon installation électrique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



J'interviens sur des réseaux électriques

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Une entreprise peut-elle effectuer la vérification électrique des installations provisoires de chantier ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Existe-t-il une VGP (Vérification Générale Périodique) sur un groupe électrogène ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil